

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE LE 06 JUILLET à 21 heures,
Le Conseil Municipal, sur convocation en date du 29 juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **François PELLETANT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ONILLON, THIOT, Messieurs, JULIÉ, MATIAS, WAILL, **Adjoints**.
Mesdames BAUSMAYER, BRUNEL, CUNIoT-PONSARD, KOELSCH, OZEEL, PICHOT, PIRES, RAVEL, SENIA, SUFFISSEAU ; Messieurs HERTZ, LARDIERE, MACEL, SOTCHE, **Conseillers**.

ABSENTS :

Madame CARTALADE donne pouvoir à Madame BRUNEL
Madame LECLERC donne pouvoir à Madame THIOT
Madame MORAND donne pouvoir à Madame ONILLON
Madame ROGER donne pouvoir à Monsieur PECASTAING
Monsieur BARSANTI donne pouvoir à Monsieur WAILL
Monsieur DESGATS donne pouvoir à Monsieur JULIÉ
Monsieur FLORAND donne pouvoir à Madame OZEEL
Monsieur MICHAUD donne pouvoir à Madame PICHOT

Monsieur le Maire après avoir procédé à l'appel des adjoints et des conseillers municipaux et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 21 H 00. L'assemblée peut valablement délibérer.

Madame BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Luc PECASTAING, nouveau conseiller municipal.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Les procès verbaux du CM du 30 mars et du 27 avril 2016
- Les décisions municipales n° 20 à 24/2016

FINANCES

1. Plan de financement modificatif – Plan de relance CD91
2. Aide exceptionnelle aux sinistrés de Longjumeau suite aux inondations
3. Approbation du rapport CLECT compétence Politique de la Ville
4. Subvention au COS

URBANISME

5. Bilan de la concertation sur le PLU
6. Arrêt du PLU
7. ITM : cession foncière
8. Acquisition parcelle AN45
9. Convention SIVOA SIG

AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL

10. Protection sociale et prévoyance des agents municipaux

CULTURE

11. Jeunes espoirs

12. Demande de subvention à Paris Saclay sur l'évènementiel
13. Subvention au Club de Boxe
14. Tarif ateliers de composition florale

SCOLAIRE – ENFANCE - JEUNESSE

15. Renouvellement Convention Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ)
16. Mission Locale Jeunes : résiliation d'adhésion

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soumet les procès verbaux des conseils municipaux du 30 mars et du 27 avril 2016 à l'approbation : le procès verbal du **30 mars 2016** est **APPROUVÉ à la MAJORITÉ MOINS 4 votes CONTRE (liste LINAS AVANT TOUT)**, celui du **27 avril 2016** est **APPROUVÉ à la MAJORITÉ MOINS 4 votes CONTRE (liste LINAS AVANT TOUT)**.

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales :

- N° 20/2016** Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école modulaire et démontable prenant acte du nouveau montant estimatif de l'enveloppe financière arrêté à 1 899 280 € HT avec Pascal SALLET, architecte DESA, sis 16/18 rue Marcellin Berthelot – 94600 CHOISY LE ROI.
- N° 21/2016** Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées et confection de repas pour le restaurant municipal de la Ville prenant acte de la suppression de la prestation relative au « club des anciens » avec la SARL Restauval de Seine, sise 14 rue Henri de Latouche – 92290 CHATENAY MALABRY.
- N° 22/2016** Marché à bons de commande pour les fournitures de bureau avec la société ALTERBURO, sise 13 rue Jean Palach-44816 SAINT-HERBLAIN ; pour un montant annuel compris entre 7 000 € HT et 30 000 € HT ; pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.
- N° 23/2016** Marché à bons de commande multi-attributaires pour les fournitures de bureau et les fournitures éducatives du groupe scolaire des Sources avec, par ordre de priorité de commande conformément au classement retenu lors de la consultation, l'entreprise PAPETERIES PICHON, sise 97 rue Jean Perrin - BP 315 - 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX ; et l'entreprise PAPETERIES LA VICTOIRE, sise rue Racine - BP 373 – 59337 TOURCOING CEDEX ; pour un montant annuel compris entre 8 000 € HT et 35 000 € HT ; pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.
- N° 24/2016** Marché à bons de commande pour les travaux de reprise des concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées avec la société CCE France, sise 2 rue Antonin Magne – 45400 FLEURY LES AUBRAIS ; pour un montant annuel compris entre 4 000 € HT et 20 000 € HT ; pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION « PLAN DE RELANCE » - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT Délibération n° 67/2016

Sur rapport de Monsieur MACEL :

La Ville a déposé un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance pour l'investissement. Le programme des opérations comprenait :

- Opération 1 - Travaux d'accessibilité
- Opération 2 - Terrain multisport
- Opération 3 – Tableaux numériques CE2
-

Le Conseil Départemental a contacté les services de la Ville pour signaler l'inéligibilité de l'opération 3 « Tableaux Numériques CE2 » dans le cadre du plan de relance. La Ville a prévu sur le budget 2016 le remplacement d'une partie des menuiseries vétustes de l'école maternelle. Ces travaux sont éligibles au plan de relance pour l'investissement. Il convient par conséquent de délibérer pour remplacer l'opération 3 « Tableaux numériques CE2 » par une nouvelle opération « Travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle » et d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

Libellé de l'opération	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention (€)	Autres financements (€)	Part restant à la charge de la collectivité		Echéancier prévisionnel de financement (€)		
				Montant (€)	Taux (%)	2016	2017	2018
Travaux d'accessibilité (restaurant scolaire, salle Carzou, salle de la Lampe et du pôle culturel)	92 491	55 495	0	36 996	40%	55 495		
Création d'un terrain multisport	67 754	40 652	0	27 102	40%	40 652		
Travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle	11 250	6 750	0	4 500	40%	6 750		
<i>Total</i>	<i>171 495</i>	<i>102 897</i>	<i>0</i>	<i>68 598</i>		<i>102 897</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

VU les travaux du Comité Finances du 24 juin 2016,

VU la délibération numéro 39 du 27 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le nouveau programme des opérations,

APPROUVE le nouveau plan de financement,

AUTORISE Le Maire à déposer un dossier modificatif en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant,

DIT que les dépenses et recettes en résultant sont inscrites au BP 2016.

2 - AIDE AUX SINISTRÉS DE LONGJUMEAU Délibération n° 68/2016

Sur rapport de Monsieur MACEL :

De terribles dégâts ont été causés par les inondations depuis le 28 mai dernier, notamment à Longjumeau. La Ville de Linas souhaite apporter son soutien à la collecte de dons, gérée par le Lions Club de Longjumeau qui coordonne l'opération d'aide aux habitants et aux commerçants sinistrés.

Une urne a été disposée à l'accueil de la Mairie de Linas la semaine précédant la fête de la Ville et pendant tout le week-end.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A LA MAJORITÉ, MOINS 4 ABSTENTIONS (liste LINAS AVANT TOUT),**

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 euros au Lions Club en soutien aux habitants et commerçants sinistrés de Longjumeau.

**3 – CLECT PARIS SACLAY
Délibération n° 69/2016**

Sur rapport de Monsieur MACEL :

La commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Paris – Saclay s'est réunie le 16 juin 2016 pour examiner l'impact des transferts de compétence au titre de la Politique de la Ville et équilibre social de l'habitat.

Le rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris – Saclay.

La Commune de Linas n'est pas impactée par ces transferts de compétence et son « attribution de compensation » reste donc inchangée.

VU l'avis du comité finances du 25 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris - Saclay du 16 juin 2016.

**4 – SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
Délibération n°70/2016**

Sur rapport de Monsieur JULIÉ :

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) est une association permettant aux agents de la Ville d'accéder à des prestations à caractère social, culturel ou de loisir.

Une nouvelle équipe s'est formée depuis l'Assemblée Générale du 18 février 2016, ce qui a eu pour conséquence de redynamiser le COS par de nouvelles activités et sorties.

L'équipe a utilisé la subvention attribuée par la Ville, perçue en fin d'année 2015, pour proposer les activités du premier semestre 2016 (comédie musicale, bowling, barbecue...).

Le COS a déposé un dossier de demande de subvention afin de couvrir les dépenses liées aux sorties prévues pour le second semestre 2016 (zoo de Beauval, visite de Paris, Noël des enfants...) .

VU les travaux du comité finances du 24 juin 2016,

VU le bilan moral et financier du premier semestre 2016 du COS,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 6 000 € au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Linas.

5 - BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU Délibération n° 71/2016

Sur rapport de Monsieur WAILL :

En application du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation relative à l'élaboration du projet de PLU.

Le bilan a été une première fois tiré par délibération le 9 février 2015.

Puis la concertation a été réouverte par délibération du 12 octobre 2015, suite à l'avis défavorable des services de l'Etat rendu après le premier arrêt du projet de PLU.

Les modalités de la concertation ont été fixées dans la délibération du 28 septembre 2010 prescrivant l'élaboration du PLU, et reprises dans la délibération du 12 octobre 2015 :

- Mise à disposition en Mairie d'un registre pour recueillir les avis et remarques du public ;
- Exposition évolutive à la Mairie de documents graphiques, présentant le diagnostic, les enjeux, et les objectifs au fur et à mesure de l'élaboration ;
- Rédaction de publications destinées à informer largement les habitants sur les avancées de l'élaboration.

En outre, des entretiens avec le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et les agents en charge du dossier se sont poursuivis durant toute la procédure d'élaboration.

Deux réunions publiques de présentation du projet se sont tenues les 27 octobre 2014 et 30 mai 2016.

Cette concertation a été complétée dans le cadre de l'élaboration, concomitante à celle du PLU, de l'« Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) en partenariat avec l'ADEME (délibération du 27 avril 2011). Cette démarche a permis à la Commune de mettre en place des ateliers participatifs thématiques avec les habitants.

VU les travaux du Comité Urbanisme du 26 mai 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

TIRE le bilan de la concertation du projet du Plan Local d'Urbanisme.

6 - ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) Délibération n° 72/2016

Sur rapport de Monsieur WAILL :

Le PLU, dont l'élaboration a été prescrite par délibération du 28 septembre 2010, comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le règlement, le zonage et les annexes.

Des débats sur les orientations générales du PADD du PLU ont été organisés au sein du conseil municipal le 19 juin 2013 et le 25 juin 2014, et une modification mineure entérinée au conseil du 9 février 2015.

Le projet de PLU arrêté le 23 mars 2015 a dû être annulé par délibération du 27 janvier 2016 en raison de l'avis défavorable des services de l'Etat.

La Commune a donc repris les études et la concertation pour finaliser le document d'urbanisme. Un nouveau débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu lors du conseil municipal du 24 février 2016.

VU les travaux du Comité Urbanisme du 26 mai 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, A L'UNANIMITÉ,

ARRETE le projet de PLU de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

SOUMET le projet pour avis aux personnes publiques associées à l'élaboration du PLU ;

DIT que ce dossier sera soumis à enquête publique avant son approbation définitive.

7 - VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX - OPERATION ITM Délibération n°73/2016

Sur rapport de Monsieur WAILL:

La Commune a lancé un appel à projet afin de mettre en vente un bien immobilier de son domaine privé, situé avenue Georges Boillot, cadastré AM-97-98, de 22 899 m².

Les parcelles contiguës AM 96p-99, propriété de l'UTAC-CERAM également mises en vente, permettent la réalisation d'une opération immobilière sur l'ensemble du tènement (AM 96p-97-98-99) d'environ 28 000 m².

Le cahier des charges de consultation imposait deux postulats :

- Un minimum 50% de logements locatifs sociaux
- la réalisation d'un équipement public, de type salle polyvalente.

Le projet immobilier proposé par PIERREVAL sur 2,8 hectares (dont 1 hectare non constructible car protégé au titre d'Espace Boisé Classé) a pour but la construction de 280

logements collectifs, soit 17 050 m² de surface de plancher, dont 70% de logements locatifs sociaux, et la réalisation d'un équipement public.

La proposition financière pour le rachat des terrains à la Ville est de 5 600 000 €.

Les recettes générées par cette transaction serviront à financer en partie les investissements de la Commune en matière de voirie, de réseaux et d'équipements publics rendus nécessaires.

PIERREVAL réalisera d'une part le programme en accession (30%), et d'autre part le programme de logements sociaux pour le compte des bailleurs sociaux Efidis et Osica, tous deux filiales de Grand Paris Habitat (groupe de la Caisse des Dépôts).

VU l'avis du Comité Urbanisme du 21 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A LA MAJORITÉ MOINS 7 ABSTENTIONS (listes LINAS AVANT TOUT et OXYGENE),**

APPROUVE le projet de cession des parcelles AM 97 (206 m²) et AM 98 (22 693 m²) pour un montant global de 5 600 000 € au groupe PIERREVAL,

AUTORISE le groupe PIERREVAL à déposer un Permis de Construire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce projet,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2017 et des suivants.

8 - ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE AN 45 Délibération n° 74/2016

Sur rapport de Monsieur WAILL:

La Commune a négocié l'acquisition d'un terrain cadastré AN 45, sis chemin des Vallées, d'une superficie totale de 349 m², entièrement recouvert d'un Espace Boisé Classé et situé en zone ND du POS. Le montant a été fixé à 350 €, soit environ 1€/m².

VU l'avis du Comité Urbanisme du 26 mai 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

AUTORISE l'acquisition de la parcelle susmentionnée au prix de 350 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes liés à cette acquisition,

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget de l'exercice 2016,

**9 - CONVENTION PARTAGE DONNEES GEOGRAPHIQUES
AVEC LE SYNDICAT DE L'ORGE
Délibération n° 75/2016**

Sur rapport de Monsieur WAILL:

La Commune a reçu du Syndicat de l'Orge un projet de convention ayant pour but de formaliser l'échange de données géographiques entre des collectivités publiques intervenant dans le cadre de leurs prérogatives respectives sur un terrain commun ou voisin.

Elle envisage également l'acquisition en commun de données géographiques par ces mêmes collectivités.

VU l'avis du Comité Urbanisme du 26 mai 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document s'y rattachant.

**10 - PROTECTION SOCIALE PREVOYANCE DES AGENTS MUNICIPAUX
Délibérations n° 76/2016**

Sur rapport de Monsieur JULIÉ:

La Ville et le CCAS de Linas, adhèrent, depuis début 2014, à la convention de Prévoyance Intériale proposée par le CIG, et ont mis en place une participation d'1€/mois/ agent (+ charges patronales), minimum nécessaire pour ouvrir l'accès aux agents à ce contrat.

Pour mémoire, ce contrat couvre le maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail (maladie) ou d'invalidité, et une garantie décès. A ce jour la moitié environ des agents de Linas sont adhérents.

Le compte annuel d'Intériale laisse apparaître un résultat déficitaire (prestations 1,5 fois plus importantes que les cotisations perçues) ce qui va conduire à une augmentation par Intériale de 5% des cotisations d'adhésion à charge des agents, à compter du 1er juillet 2016.

Afin que les agents adhérant à cette protection sociale - prévoyance ne soient pas pénalisés par la hausse de la cotisation, et afin d'encourager les agents non encore adhérents à souscrire à cette assurance, la Ville et le CCAS de Linas se proposent d'augmenter la participation employeur à 5 € / mois / agent. De même pour la Mutuelle Santé Harmonie.

VU l'avis du Comité Finances du 24 juin 2016,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE l'augmentation à 5 €/mois/agent de la participation employeur de Linas au contrat de protection sociale – prévoyance Intériale des agents,

- APPROUVE** l'augmentation à 5 €/mois/agent de la participation employeur de Linas au contrat de Mutuelle santé Harmonie des agents,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes liés à cette convention,
- PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget de l'exercice 2016,

11 - JEUNES ESPOIRS 2016
Délibération n° 77/2016

Sur rapport de Monsieur MATIAS:

Il est attribué aux jeunes talents de la Ville qui se sont distingués pendant l'année 2015-2016 dans le domaine culturel ou sportif, une indemnité d'encouragement de 150 € pour la première nomination et 75 € pour la seconde nomination.

Sont primés cette année :

Erel WILSON (1^{ère} nomination) Conservatoire de Musique (mention Bien en flûte traversière 3^e année cycle + mention Très bien avec félicitations du jury au piano 1^e année cycle 2.

Camille NARCES (1^{ère} nomination) Equitation Médaille de bronze au Championnat de France Discipline Equifeel club poney junior.

Ruben BIENNAIME (1^{ère} nomination) Boxe Française Vice-champion d'IdF en nov 2015 et 3^e de la Coupe de France catégorie minime en 2016.

Hogan DEBRUYNE (1^{ère} nomination) Boxe Française – Champion de France des moins de 50kgs en 2015 et 3^e du Championnat de France en 2016. Médaillé de bronze en coupe de France minime.

Théo LE QUELLEC (1^{ère} nomination) Boxe Française – Médaillé Argent Coupe de France minime des moins de 45 kgs.

Romain VANRUMBEKE (2^{ème} nomination) Escrime. 14^e du classement Ligue IdF ouest. Qualifié à l'épée au niveau national de la filière Horizon 2024 (détection de jeunes escrimeurs de haut niveau).

VU les travaux du Comité Culture, Sport et Jeunesse réuni le 9 juin 2016, et du Comité Finances du 24 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

ATTRIBUE les indemnités suivantes aux jeunes espoirs :

Erel WILSON	150 €
Camille NARCES	150 €
Ruben BIENNAIME	150 €
Hogan DEBRUYNE	150 €
Théo LE QUELLEC	150 €
Romain VANRUMBEKE	75 €

PRECISE que les crédits alloués sont inscrits au budget 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux versements des dites indemnités aux bénéficiaires et à signer tous les documents s'y rattachant.

12 - DEMANDES DE SUBVENTIONS A PARIS-SACLAY POUR LES MANIFESTATIONS Délibération n° 78/2016

Sur rapport de Monsieur MATIAS:

La Ville de Linas organise le Marché de Noël les 3 et 4 décembre 2016, la Fête de la Peinture Intercommunale d'avril à novembre 2016 et sera partenaire principal des Grandes Heures Automobiles les 24 et 25 septembre 2016. La Ville de Linas a transmis trois dossiers de demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre de l'aide aux manifestations culturelles.

- Marché de Noël : Demande de 2176,00 €, attribution : 2176 € (enveloppe 1)
- Fête de la Peinture Intercommunale : Demande 3500 €, attribution : 2345 € (enveloppe 2)
- Les Grandes Heures Automobiles: Demande de 4500 €, attribution : zéro (enveloppe 3)

VU les travaux du Comité Culture Sport et Jeunesse réuni le 9 juin 2016, et du Comité Finances du 24 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A LA MAJORITÉ MOINS 7 ABSTENTIONS (listes LINAS AVANT TOUT et OXYGENE),**

APPROUVE les dossiers de demande de subvention ci-dessus décrits, transmis à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents à ces dossiers de subvention.

13 - SUBVENTION CLUB DE BOXE Délibération n° 79/2016

Sur rapport de Monsieur SOTCHE:

Le Club de Boxe Full contact FC TEAM MARCHETTI a pour activité la pratique de la Boxe Française et du Full Contact. L'an passé le club n'avait pas demandé de subvention à la Ville de Linas en autofinçant son activité. Suite à un changement de président et à la redynamisation du club, celui-ci souhaite acquérir du matériel performant (corde à sauter, gants, tapis, sac de frappes...) et avoir une aide pour les déplacements en compétition.

VU les travaux du comité finances du 24 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € au club de boxe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à ce dossier.

14 - FIXATION D'UN TARIF DE PARTICIPATION AUX ATELIERS FLORAUX

Délibération n° 80/2016

Sur rapport de Monsieur MATIAS:

La Ville de Linas organise tous les ans la Fête des Fleurs le dernier week-end de juin. Des ateliers floraux seront proposés aux visiteurs durant la Fête des Fleurs. Ces ateliers, encadrés par une fleuriste, consistent à la réalisation de petits bouquets ou de coupes décoratives.

La Ville de Linas prendra à sa charge le coût de l'intervenant ainsi qu'une partie des fournitures et produits. Un tarif de 5 € TTC sera demandé à chaque participant pour les frais de fourniture (fleurs, coupes, produits...)

VU les travaux de la Commission Culture et Sport qui s'est réunie le 9 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,

FIXE à 5 € TTC par personne le prix de la participation à un atelier floral de 45 minutes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15 - RENOUVELLEMENT CONVENTION TRIPARTITE FDAJ (VILLE/ CCAS/CD91)

Délibération n° 81/2016

Sur rapport de Madame THIOT:

Le CCAS et la Ville de Linas, dans le cadre de leur politique jeunesse, souhaitent soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes âgés de 18 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, notamment par la mobilisation du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

Ce fonds vise à soutenir les jeunes, tant dans les situations d'urgence que dans la réalisation de projets contribuant à la construction de leur parcours vers l'emploi. La gestion financière du fonds est confiée au GIP FSL 91.

Le fonds d'aide aux jeunes, depuis sa création dans l'Essonne en 1989, a représenté un instrument au service du projet d'insertion de jeunes confrontés à des difficultés. A travers la mobilisation d'aides financières, ce dispositif a favorisé la réussite de leurs projets d'insertion.

Le CCAS, la Commune et le Département s'engagent à travailler en étroite collaboration sur l'articulation entre les dispositifs d'aides directes aux jeunes en difficulté proposés par la CCAS, et les dispositifs départementaux.

Une contribution financière du CCAS au Fonds, de 0,50 € par jeune domicilié dans la commune, est sollicitée.

La commune compte 333 jeunes de 18 à 25 ans, aussi la contribution s'élève-t-elle donc à 166,50€ chaque année. Elle est prise en charge sur le budget du CCAS.

La présente convention est d'une durée de 3 ans, 2016-2017-2018.

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS en date du 30 mai 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A L'UNANIMITÉ,**

ACCEPTE le renouvellement de la convention tripartite FDAJ (Ville/ CCAS/ DC91) 2016-2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de renouvellement FDAJ.

16 - MISSION LOCALE DES 3 VALLEES Délibération n° 82/2016

Sur rapport de Monsieur MACEL:

Les missions locales, créées à partir de 1982 dans l'objectif de fédérer l'ensemble des acteurs intervenant pour l'insertion des jeunes de moins de 25 ans, étaient conçues à l'origine comme des structures temporaires et légères, appelées à disparaître dès que le chômage des jeunes se résorberait.

Plus de 30 ans après, le constat est fait que ces structures, de forme Association Loi 1901, se sont pérennisées, et que le chômage des jeunes ne s'est pas résorbé.

Monsieur le Maire rappelle que les missions locales sont financées par des fonds de l'Etat et qu'il n'est pas prévu que les collectivités locales participent financièrement, sauf dans le cadre de projet spécifiques.

La Mission Locale des 3 Vallées, dans le périmètre de laquelle se trouve Linas, est financée pour plus du tiers par les collectivités locales sur un budget global d'environ 1,5 million d'€, cette part allant en augmentant du fait du désengagement progressif de l'Etat, de la Région Île de France, et du Conseil Départemental de l'Essonne.

La subvention demandée par la ML3V à la Commune de Linas est allée en s'accroissant d'année en année, pour dépasser les 20 000 € annuels.

Inversement, la population de jeunes Linois ayant contacté la ML3V est restée relativement stable et faible : 27 en 2009, 35 en 2010, 23 en 2011, 35 en 2013 (sur environ 1200 jeunes de 15 à 25 ans).

Mi - 2013, la Ville de Linas a écrit à la Mission Locale des 3 Vallées pour lui faire part de son refus de poursuivre l'adhésion à cette association et de payer la subvention demandée, compte-tenu du faible impact sur les jeunes Linois, et de l'absence d'un réel partenariat avec la Ville. Ce refus a été réitéré par lettres recommandées en 2014 et 2015.

Début 2016, la compétence « Politique de la Ville » étant dévolue à Paris-Saclay, la CPS a repris à son compte les adhésions des communes membres aux différentes Missions locales sur son territoire (avec déduction de ces coûts des attributions de compensation), et va travailler avec les services de l'Etat à une harmonisation dans le but d'obtenir une fusion ou une réduction du nombre de missions locales et un même niveau de prestation, ainsi qu'une cotisation lissée au nombre d'habitants.

Les subventions sont actuellement disparates, par exemple 5000 € à Etampes, 8827 € à Marcoussis, ou 17 294 € à Montlhéry.

En attendant cette harmonisation, et afin de clarifier la situation de Linas, la CPS a souhaité qu'une délibération municipale soit prise.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉBATTU,
A LA MAJORITÉ MOINS 4 VOTES CONTRE (liste LINAS AVANT TOUT) et 3
ABSTENTIONS (liste OXYGENE),**

CONFIRME le retrait d'adhésion de Linas de la Mission Locale des 3 Vallées pour les années 2013 et suivantes ;

DIT l'intérêt de la Ville de Linas pour une future adhésion à une Mission Locale « mutualisée » au sein de la Communauté Paris-Saclay.

La séance est levée.